



Mise sous curatelle

Par Nancy

Bonsoir,

Le médecin coordonnateur de l'Ehpad où réside ma maman vient de me confirmer que son état neurologique se dégrade fortement. Elle a évoqué une mise sous curatelle ou tutelle. Dans la mesure où ma maman ne possède aucun bien et qu'entre la fratrie les relations sont conflictuelles au sujet de l'obligation alimentaire qu'apporterait une telle décision svp? Je vous remercie

Par TUT03

Bonjour

si il y a conflit familial, il est probable que le juge désigne un mandataire professionnel, surtout si c'est un tiers qui fait la demande de protection alors que la famille connaît l'état de santé de son parent mais ne fait rien

le curatelle a toutes sortes d'intérêts pour le majeur protégé, aucun pour les proches, ce n'est pas l'objectif

Par Nancy

Bonsoir. En fait, le médecin me demande à moi (je suis la fille qui est la plus présente pour ma maman) de faire cette demande de curatelle. Je ne vois pas très bien ce que ça apportera à ma maman. Le médecin n'a pas su me répondre

Par yapasdequoi

Bonjour

Le curateur est un professionnel qui saura activer les leviers nécessaires pour obliger la famille à payer pour les besoins de votre mère.

Il aura des compétences que vous n'avez apparemment pas et une légitimité pour ce faire.

Si vous ne faites rien, le médecin pourrait aussi le demander sans votre accord.

Lire cette page

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155[/url]